

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 août 2026

Déclenchement de la vigilance orange canicule en Île-de-France

L'Île-de-France est placée en vigilance orange « canicule » par Météo-France à compter de ce mercredi 12 août 2026 à 12h. Les services de l'État sont mobilisés pour suivre la situation et limiter les conséquences de ces fortes chaleurs.

Dans ce cadre et conformément à la disposition spécifique ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur », la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en lien avec la préfecture de Police, a demandé aux services de l'État de déployer sur le territoire francilien des actions en direction des publics les plus fragiles.

Elles concernent notamment :

- la sensibilisation de l'ensemble des établissements de santé et des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- l'information préventive des organisateurs d'accueil collectif de mineurs et des organisateurs de manifestations sportives, mais aussi des entreprises et des organisations professionnelles ;
- l'extension des horaires d'intervention des acteurs de la veille sociale (maraudes, halte de nuit et accueils de jour), pour les soirées et week-ends.

Il est recommandé à chacune et chacun d'adopter les bons réflexes

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- manger en quantité suffisante ; éviter l'alcool ;
- limiter l'exposition à la chaleur, notamment des personnes les plus vulnérables, en restant en intérieur et en évitant les pratiques sportives durant les heures les plus chaudes.

Retrouvez les recommandations de l'ARS sur :

[Fortes chaleurs et canicule : comment se protéger ? | Agence régionale de santé Ile-de-France](#)

Vigilance sécheresse : les bons gestes pour économiser l'eau

Le niveau de vigilance sécheresse est par ailleurs toujours en vigueur pour le département de Paris, avec l'arrêté du 26 juin 2026 pris par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Il est recommandé à l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, industriels) d'adopter une gestion économe de l'eau afin de préserver la ressource :

- limiter les usages d'ordre secondaire : nettoyage des voitures, lavages extérieurs, etc. ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- limiter les arrosages des espaces verts et éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes.

Le niveau de vigilance ne s'accompagne pas de mesures de restriction. Celles-ci seront mises en œuvre si la situation hydrologique s'aggrave et que le niveau d'alerte est atteint.

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



ARS Île-de-France

ars-idf-service-presse@ars.sante.fr

Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr